

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison du temps libre de Mezel, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 18 septembre 2012

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 22
- ❖ Votants : 27

Présents : Maurice DESCHAMPS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - Chantal de MONTARD - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS - Bernard RUGGERI (Chauriat) - René LEMERLE (Dallet) - Colette HENRION (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Sylvette ANTRAYGUES à Guy MAILLARD - Anne LAURAS à Nicole NENOT - Bernard RUGGERI à Maurice DESCHAMPS - René LEMERLE à Gilles VOLDOIRE - Colette HENRION à Françoise EMMETIERE.

Absents non excusés : Pascal ROFFET - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT.

Chantal de MONTARD est élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2012
2. ZAC des Littes : Alimentation Basse Tension - Tranche III
3. ZAC des Littes : éclairage ZAC des Littes Tranche 3
4. Aides aux déplacements : reliquat 2012
5. Modification de l'article 4 des statuts du SBA : changement d'adresse du siège du syndicat
6. Choix des entreprises pour la tranche III de la réhabilitation du château de Mezel
7. Choix du prestataire pour la mise en réseau des bibliothèques
8. Choix du fournisseur pour l'équipement informatique des bibliothèques
9. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie communautaire
10. Validation du cahier des charges pour l'étude de la Zone Pilote Habitat et lancement de la consultation
11. Présentation de l'extrait du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
12. Présentation du travail au SBA, au Grand Clermont et au SEAT Mur-ès-Allier/GVAC.
13. Questions diverses

# I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 JUILLET 2012

Le procès-verbal du 16 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

## II - ZAC DES LITTES

### 2.1 - Alimentation basse tension - tranche 3

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il y a lieu de prévoir les travaux suivants : **ALIMENTATION BT Z.A. DES LITTES - TRANCHE 3 sur la commune de DALLET.**

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE & GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune de DALLET et la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER sont adhérentes.

L'estimation des dépenses totales correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- **Alimentation BT :** **4 000.00 € TTC**

Conformément aux décisions prises par son Comité le 05/10/2002, en application de la loi « S.R.U. », le S.I.E.G. peut pendre en charge la réalisation des travaux d'extension HT/BT pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR ES ALLIER** d'apporter le complément soit :

- **4 000.00 € HT X 0.50 = 2 000.00 € HT**

<b>TOTAL .....</b>	<b>2 000.00 € HT</b>
--------------------	----------------------

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

Les Membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation BT de la ZAC des LITTES - Tranche 3 située sur la commune de DALLET présenté par Monsieur le Président,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR ES ALLIER** au financement des dépenses à **2 000.00 € HT** et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

### 2.2 - Eclairage public - tranche 3

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il y a lieu de prévoir les travaux suivants : **ECLAIRAGE ZAC DES LITTES - TRANCHE 3 sur la commune de DALLET.**

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE & GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune de DALLET et la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER sont adhérentes.

L'estimation des dépenses totales correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- **ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE III :** **30 000.00 € TTC**

Conformément aux décisions prises par son Comité le 05/10/2002, en application de la loi « S.R.U. », le S.I.E.G. peut pendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T et en demandant à la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR ES ALLIER** un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'éco-taxé soit **15 001.40 €**.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Les Membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'éclairage public la ZAC des LITTES - Tranche 3 située sur la commune de DALLET présenté par Monsieur le Président,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR ES ALLIER** au financement des dépenses à **15 001.40 € HT** et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

### III - AIDES AUX DEPLACEMENTS : RELIQUAT 2012

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l' « Aide aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique », un premier budget de 6 099 € TTC avait été affecté à diverses structures.

Sur l'enveloppe de 9 073 € TTC prévue au budget primitif, il reste 2 974 € à affecter.

Plusieurs demandes n'ont pu être satisfaites et au regard des justificatifs maintenant parvenus à la Communauté de communes, il est proposé d'affecter la sommes suivante comme suit :

Structures	Intitulé des dépenses	Montant alloué
CCAS de Dallet - Mairie de Chauriat - Mairie de Mezel	Sorties diverses	2 974
<b>TOTAL</b>		<b>2 974€</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

### IV - SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

#### 4.1 - Changement d'adresse du siège du syndicat

Le président indique que le Syndicat du Bois de l'Aumône a procédé, par délibération du 6 juillet 2012, à une modification statutaire portant changement d'adresse du siège. Désormais, le siège du Syndicat est fixé à : Zone de Layat II - 63200 RIOM.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, prend acte du changement d'adresse du SBA.

#### 4.2 - Présentation de l'extrait du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président demande aux élus délégués au Syndicat du Bois de l'Aumône de faire une présentation des extraits du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets reçus à la Communauté de Communes.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la communication faite.

## V - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DU CHATEAU DE MEZEL

Gilles VOLDOIRE rappelle qu'une consultation a été lancée le 19 juillet 2012, parue le 23 juillet 2012, en vue de réaliser de nouveaux travaux au château féodal de Mezel avec les deux lots ci-dessous :

- Lot N° 1 : Enduits de façades - Restauration de pierres de façades
- Lot N° 2 : Charpente - Couverture tuiles - Zinguerie cuivre.

Consécutivement à celle-ci, la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises :

- le 10 septembre 2012 pour une ouverture des plis
- le 20 septembre 2012 pour un avis de la commission sur le rapport d'analyse des offres.

Il est rappelé que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère N° 1 à 70 % : Qualité et valeur technique de l'offre
- Critère N° 2 à 30 % : Prix des prestations

Les offres reçues sont les suivantes :

Lot 1 « Enduits de façades – restauration de pierre de façades »				
	Estimations	Tranche ferme HT	Option HT	TOTAL HT
		102 500.00 €	1 800.00 €	104 300.00
	ENTREPRISES	OFFRES		
1	COMTE	150 927.89	1 192.00	152 119.89
2	BLANCHON	184 838.52	2 309.42	187 147.94
3	JACQUET	139 601.39	416.60	140 017.99

Lot 2 « Charpente bois – Couverture - Zinguerie »		
	Estimations	16 500.00 HT
	ENTREPRISES	OFFRES
1	SIEGRIST	37 966.50
2	MCA	29 766.74
3	DOME TOITURE	35 962.43
4	SUCHET	48 279.46
5	BLANCHON	40 513.70
6	BOURGEOIS	60 893.68

Après analyse des offres selon les critères ci-dessous, la Commission d'appel d'offres a déclaré les deux lots infructueux et propose de relancer une consultation.

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun
- déclare les deux lots infructueux
- donne tous pouvoirs au Président pour relancer une consultation.

## VI - CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA MISE EN RESEAU INFORMATIQUE

### 6.1 - Logiciel de mise en réseau

Suite à la consultation en procédure adaptée pour l'acquisition d'un logiciel relatif à la mise en réseau des bibliothèques incluant : *la migration des données, l'hébergement et la maintenance, l'installation, la formation, la conception d'une charte graphique, le suivi de projets et l'audit du fonctionnement* envoyée à la publication le 2 juillet 2012, Gilles VOLDOIRE indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises :

- le 10 septembre 2012 pour une ouverture des plis
- le 20 septembre 2012 pour un avis de la commission sur le rapport d'analyse des offres.

Six propositions sont parvenues à Mur-ès-Allier seules 5 étaient recevables :

<b>N°</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Recevabilité de l'offre</b>	<b>Montant HT de l'offre</b>
<u>1</u>	OXARD SOFTWARE	Non (parvenue par internet sans les pièces demandées)	-
<u>2</u>	PMB SERVICES	Oui	14 839.00
<u>3</u>	PROGILONE	Oui	20 260.00
<u>4</u>	Agence Française informatique	Oui	10 600.00
<u>5</u>	C3RB	Oui	15 258.00
<u>6</u>	DECALOG	Oui	18 279.00

Il est rappelé que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère N°1 à 40 % : La méthodologie
- Critère N°2 à 40 % : Le coût
- Critère N°3 à 10 % : Qualité du produit
- Critère N°4 à 10 % : Les références

Sophie SIMONINI, en collaboration avec Xavier GUILLOT du Conseil général ont procédé à l'analyse des offres suivant les critères ci-dessus.

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun
- accepte de retenir la société PMB Services
- donne tous pouvoirs au Président pour signer tous actes relatif à ce marché.

## **6.2 - Matériel informatique**

La commission d'appel d'offres a déclaré le marché infructueux. Elle propose de faire les acquisitions d'ordinateurs, imprimantes et douchettes auprès de l'UGAP en leur demandant les modalités d'installation et de maintenance du matériel.

Gérard BLANCHAMP : quel matériel sera acquis ?

Gilles VOLDOIRE : un cahier des charges a été rédigé pour ces achats et il avait été défini les acquisitions suivantes :

- 2 ordinateurs par bibliothèque
- 1 imprimante et 1 douchette par bibliothèque

## **VII - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Gilles VOLDOIRE rappelle qu'une consultation a été lancée 24 juillet 2012 en vue de trouver un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie communautaire. Consécutivement à celle-ci, la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises :

- le 10 septembre 2012 pour une ouverture des plis
- le 20 septembre 2012 pour un avis de la commission sur le rapport d'analyse des offres.

Il est rappelé que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère N°1 à 50 % : Prix de la prestation
- Critère N°2 à 40 % : Valeur technique
- Critère N°3 à 10 % : Délais d'exécution

Les propositions ont été les suivantes :

N°	Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT de l'offre
<u>1</u>	SERCA	Non (offre uniquement de prix parvenue par internet)	-
<u>2</u>	GEOVAL	Oui	4.9 %
<u>3</u>	Eric COLLET	Oui	7 %
<u>4</u>	BGN	Oui	8 %
<u>5</u>	BISIO	Oui	5.8 % - 4.2 % - 3 % (dégressif selon montant des travaux)

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun
- accepte de retenir la société GEOVAL pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre
- donne tous pouvoirs au Président pour signer tous actes de ce marché

## VIII - VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES POUR L'ETUDE ZONE PILOTE HABITAT MULTI-SITES

Gilles VOLDOIRE : la commission a travaillé sur un projet de cahier des charges rédigé en partenariat par Jean-Pierre BUCHE et Stéphanie VERGNIAUD.

Dans le document, il est demandé à ce que le bureau d'études fasse des propositions sur divers types d'habitat qui considéreront :

- la maîtrise de l'utilisation du foncier avec la division parcellaire. Celle-ci doit permettre d'accroître le foncier disponible sans agrandir la zone constructible des POS/PLU.
- un habitat évolutif en fonction des besoins (jeunes, personnes âgées, chômeurs...) et qui proposera un véritable parcours résidentiel. Il sera également proposé « du prêt à finir », à savoir que la collectivité proposera, à la vente, le plateau (hors d'eau - hors d'air) et le futur occupant se chargera des finitions intérieures. Cela garantira la qualité architecturale du bâti dans son insertion paysagère.

L'étude devra aboutir à un projet pré-opérationnel qui prendra en compte :

- Les aspects financiers
- Les aspects réglementaires
- Les aspects juridiques

De manière transversale, l'étude porte :

- Sur une zone pilote habitat multi-sites
- Une action reproductible, répondant ainsi à la demande du Conseil Régional
- Une démarche participative pour associer les habitants en amont.

Maurice DESCHAMPS : il convient maintenant de soumettre ce cahier des charges au Conseil régional afin de connaître leur positionnement sur l'éligibilité du projet aux subventions envisagées.

François RUDEL : l'objectif est bien de faire une étude opérationnelle qui nous permettra, à la fin, de pouvoir nous dire « on continue ou pas, on poursuit partiellement ou en totalité. Nous sommes sur de l'étude-action, l'idée est bien que la maîtrise d'oeuvre nous suggère des nouvelles idées auxquelles nous n'aurions pas pensé.

Jean-Pierre BUCHE : c'est une forme « d'habiter autrement », une démarche transversale avec une nouvelle forme de participation. Les architectes feront des entretiens personnels avec les habitants et devront les accompagner dans la construction ou la réhabilitation de leur logement. Nous avons estimé le travail de cette étude pré-opérationnelle sur une durée de 12 mois. L'idée forte est de demander une présence obligatoire de 3 jours / semaine sur le terrain.

Christian CARRET : à quel type de population la ZPH va-t-elle s'adresser ? Est-ce du locatif ? De l'accession ?

Gilles VOLDOIRE : il n'y a pas de cibles particulières. Les logements proposés devront proposer une gamme suffisamment large pour s'adresser à tous et offrir des possibilités de parcours résidentiel.

Christian CARRET : comment avez-vous prévu le financement des opérations ?

Gilles VOLDOIRE : c'est bien là l'un des objectifs de l'étude. Le bureau d'étude devra faire des propositions pré-opérationnelles incluant l'articulation juridique et financière.

Philippe DOMAS : j'ai assisté à une réunion sur l'habitat insalubre et il existe des aides pour aider à la rénovation thermique des logements.

Jean-Pierre BUCHE : jusqu'à présent, pour bénéficier de ces aides il fallait être dans le périmètre d'un PIG (Programme d'Intérêt Général). Désormais, celui-ci est départemental, les aides sont donc mobilisables par chacun.

Gilles VOLDOIRE : aujourd'hui, le coût du m<sup>2</sup> pour du logement est estimé à 1 500/1 600 €. Le prêt à finir est évalué à 700/800 €/m<sup>2</sup>.

Guy MAILLARD : dans le projet « prêt à finir », il y aura bien une nécessité d'accompagner les futurs habitants jusqu'à la finition de leur logement. Il faut que les travaux réalisés soient cohérents : si la collectivité a réalisé une bonne isolation extérieure, il faudra par exemple que le propriétaire achète une laine de verre de qualité.

Jean-Pierre BUCHE : cet accompagnement est bien le recours à une maîtrise d'œuvre qui sera elle-même en capacité de mobiliser les partenaires nécessaires.

Guy MAILLARD : lorsque l'on parle de ce projet, on aborde les documents d'urbanisme. Il faudra bien veiller à ce que les projets proposés ne soient pas rejetés par les services de l'Etat au moment de leur instruction. Il suggère d'impliquer la DDT, l'Architecte des Bâtiments de France en amont.

Christian CARRET : dans nos aides aux privés pour les façades, toitures..., nous demandons à ce que les travaux soient réalisés par un artisan. Qu'en est-il lorsque le propriétaire est lui-même un artisan ? Peut-il bénéficier de la subvention de la même façon ?

Dans le cadre de la ZPH, pourrions-nous envisager un versement des aides par tranches afin que les habitants aient des recettes en face de leurs dépenses ?

Claude DELETANG : la Communauté de Communes donne déjà des subventions. Si Mur-ès-Allier vend un plateau, le crépi et l'isolation seront déjà faits et elle n'interviendra donc pas une deuxième fois.

Philippe DOMAS : pour bénéficier des subventions notamment de l'ANAH, il est impératif que les travaux soient réalisés par un artisan.

Sébastien CONTAMINE : il se dit favorable à 300 % pour l'étude mais souhaiterait que chacun puisse disposer du document.

**☒ Il est convenu :**

- que le cahier des charges serait transmis à l'ensemble des délégués
- que les élus feraient un retour à Mur-ès-Allier pour des compléments et corrections au plus tard pour le lundi 8 octobre,
- qu'il y avait une validation de principe sur la poursuite de la démarche,
- qu'une fois le document validé, les élus prendraient rendez-vous avec Jean-Michel GUERRE, vice-président du Conseil régional, pour le présenter.

### 9.1 - Le Syndicat du Bois de l'Aumône

Guy MAILLARD et Philippe DOMAS font un bilan du travail au SBA :

- De nouveaux points de collectes dans la déchetterie ont été créés avec pour objectif qu'il y ait le moins de déchets possibles qui rentrent dans l'incinérateur.
- Le taux d'absentéisme reste encore très élevé
- 12 embauches sont prévues qui seront des titularisations d'emplois actuellement temporaires.

Guy MAILLARD : l'essentiel du travail au SBA depuis plusieurs mois porte sur la mise en place de la redevance incitative. Douze réunions ont été organisées à l'échelle des EPCI. Un conseil syndical a été fixé au 25 octobre et destinée à tous les élus (délégués SBA ou non) afin de présenter les résultats de la réflexion.

Le 15 novembre, un Conseil syndical extraordinaire mettra à l'ordre du jour le vote de cette redevance incitative. Si elle était adoptée, trois ans environ seraient nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'objectif de cette procédure est bien de réduire la quantité de déchets produite par les ménages.

Jean-Louis HOSTALIER : n'y a-t-il pas un risque de décharges sauvages ?

Guy MAILLARD : le risque existe mais là où la redevance incitative est déjà mise en place, les pouvoirs publics ne constatent pas d'augmentation flagrante de cette pollution.

François RUDEL : la redevance ne prend pas en compte la composition du foyer. Le risque est grand que les familles nombreuses paient beaucoup plus cher le service qu'une personne seule.

Guy MAILLARD : il est évident que la redevance sans amortisseur social est trop risquée et le SBA réfléchit également à ce critère dans le calcul.

Dans le calcul du coût, la part incitative ne représenterait que 15 à 20 % du montant payé ait par les ménages, le reste restant des coûts fixes.

Andrée TAUSSIG : pour que ce soit incitatif, il faudrait que ce pourcentage de 15 à 20 % soit plus élevé.

Gilles VOLDORIE : reste à savoir si nous devons ouvrir un débat en Conseil Communautaire ? Les délégués au SBA sont des représentants du Conseil Communautaire et non des communes. Un positionnement de notre assemblée sera sans doute demandé et c'est bien ce vote que nos délégués devront rapporter au Conseil Syndical du SBA.

Sébastien CONTAMINE : à minima, il serait souhaitable d'avoir un support de présentation fournit par le SBA accompagné notamment de données chiffrées.

Philippe DOMAS : chaque élu peut se rendre sur le site internet du SBA où il existe un espace qui leur est dédié. Le power point présenté dans les diverses réunions est également en ligne.

Guy MAILLARD : l'impact de la REOM est conséquent. Au SBA, nous avons décidé de mettre en place des amortisseurs sociaux mais ils sont très difficiles à calculer. Le social, il en faut, mais celui-ci à un coût supporté par la collectivité.

### 9.2 - Le Syndicat du Grand Clermont

Jean-Pierre BUCHE : dans la perspective de créer un pôle ingénierie au niveau du Grand Clermont, le Syndicat vient de procéder au recrutement de deux personnes :

- une à la planification
- un technicien qui s'attachera à la mise en conformité des POS/PLU avec le SCoT.

Les répercussions fiscales de ces embauches est de 0.15 € / habitant pour 2012.



Actuellement, le Grand Clermont est composé de 4 agents (une directrice, un chargé de mission, une secrétaire-comptable et une chargée de mission sur l'accueil des nouvelles populations). Pour analyser un POS/PLU il faut compter environ 5 jours de travail pour une personne.

Parmi les autres travaux en cours, il y a une étude sur l'organisation et la stratégie touristique qui a été lancée depuis plus d'un an et dont les premières conclusions ont été présentées en Conseil Syndical.

Le Conseil de Développement était arrivé à la fin de son mandat et un nouveau vient d'être reconduit avec comme Président, Monsieur Jean-Claude MONTEIL. Ce Conseil est un outil important du fonctionnement du Pays car il rend un avis de la société civile sur les divers projets.

### 9.3 - Le SEAT Mur-ès-Allier/Gergovie Val d'Allier Communauté

Jean-Pierre BUCHE : la semaine dernière a eu lieu une réunion relative à l'arrêté préfectoral prévoyant une fin d'exploitation de la carrière pour 2016. Divers aménagements ont déjà été réalisés sur le site par la LPO, maître d'œuvre : un cheminement piéton, 4 observatoires ont été installés (1 avait été brûlé en 2011 à peine posé vient d'être brûlé !!!).

Les oiseaux commencent à fréquenter le site de manière régulière et la LPO, à la demande du Conseil général, va réaliser un inventaire faunistique. Pour les poissons, l'association procédera à une pêche électrique.

D'ici un an 1/2, un parking va être créé et il y a eu validation pour la création d'un jardin pédagogique bio et un verger qui ferait une « zone tampon ».

Les carriers sont bien impliqués dans le projet, ils ont bougé 30 000 m<sup>3</sup> de terre pour l'ENS du Conseil général et n'avaient aucune obligation pour le faire.

Un Contrat de Restauration et d'Entretien des Zones Humides a été signé avec l'Agence de l'Eau et permet d'avoir des financements sur les aménagements.

Actuellement, le SEAT procède, via l'EPF-Smaf, à des acquisitions parcellaires au prix du terrain agricole.

Andrée TAUSSIG : il se passe des choses vraiment intéressantes sur le site et on peut constater la réelle avancée des projets.

Chantal de MONTARD : les élus demandent la mise en place d'actions pédagogiques ; il y en a déjà qui sont mises en place et qui touchent les enfants les plus proches, notamment par le biais des écoles.

## X - QUESTIONS DIVERSES

### 10.1 - Le château de Mezel

Gilles VOLDOIRE : depuis la dernière réunion du 16 juillet, la Communauté de Communes a récupéré, le 2 août, les clés du restaurant, qui lui ont été transmises par le mandataire judiciaire sur sa propre décision.

→ Maurice DESCHAMPS et Stéphanie VERGNIAUD ont effectué un inventaire du matériel le 3 août et ont trouvé des locaux très sales alors qu'il avait été demandé au gérant et par le mandataire lui-même lors d'une rencontre le 9 juillet, de vider l'ensemble du restaurant (matériel, et surtout frigo et congélateurs) dès le lendemain et au plus tôt, ce qui n'a pas été fait.

→ Les services techniques de la mairie de Mezel, Claude DELETANG, Nadine LAVIGNE et Stéphanie VERGNIAUD ont donc procédé à l'évacuation de tout ce qui restait le mardi 28 août (notamment des congélateurs qui étaient pleins de victuailles mais où l'électricité avait été coupée par une personne qui n'est pas de la Communauté de Communes).

→ Au regard de l'état de saleté et devant des travaux à réaliser (trou dans le mur), la Communauté de Communes a fait intervenir une société spécialisée pour tout remettre en état. Le coût pour la collectivité est de 3 500 €.

→ Une réunion de travail a été organisée le vendredi 7 septembre en présence de la CCI, l'ARDTA et CléVacances afin de trouver un nouveau gérant ou un acheteur pour la partie commerciale.

## 10.2 - Réforme territoriale

Gilles VOLDOIRE : l'association des Maires de France a demandé, à l'Etat, et au plus tard pour le printemps 2013, des précisions sur :

- Le fléchage ou non des délégués communautaires aux élections municipales de 2014
- L'application ou non de la proportionnelle et dans quelles conditions, notamment pour la parité.

## 10.3 - Fiscalité

La mise en œuvre la réforme des bases fiscales pour les locaux professionnels (tous sauf les locaux industriels) est repoussée à 2014.

## 10.4 - Informations diverses

10.4.1 - Michel VIVIER : nous avons reçu, à la mairie de Pérignat, le permis de construire pour le réaménagement et le relookage de l'Ecomarché ainsi que celui de GEDIMAT qui s'installe à la place de POINT P.

10.4.2 - Christian CARRET : j'ai lu, dans un compte rendu de la commission environnement, qu'il devait y avoir une concertation avec Pont-du-Château sur les circuits de randonnées. J'ai l'impression qu'il y a des doublons entre les communes et l'intercommunalité, ne devraient-on pas clarifier cette compétence ?

10.4.3 - Maurice DESCHAMPS : il serait souhaitable de demander une réunion des référents à l'école de musique avec le Conseil d'Administration de la Lyre Pérignatoise car il a eu des informations en tant que parent d'élève et non en tant qu' élu et il le regrette.

10.4.4 - Philippe DOMAS : suite à la démission de 4 conseillers municipaux à St-Bonnet, il va y avoir de nouvelles élections. Sept personnes se sont porté candidates.

10.4.5 - Gérard BLANCHAMP : le vendredi 12 octobre, à 20 h 30 à la Maison du Temps Libre de Mezel, il va y avoir une projection du film « Huit-clos pour un quartier » qui présente une confrontation entre deux conceptions d'urbanisme et qui sera suivi d'un débat avec la salle. Cette thématique va dans le sens du projet de la zone pilote habitat.

10.4.6 - L'affaire avec la SARL ORDI'LAND doit être examiné devant le juge de l'exécution, mardi 25 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 00.